

Fiche N° 6 : portant sur l'utilisation de l'acide oxalique

Fiche supprimée suite à une demande expresse
de la DGAI¹ et de l'ANMV²

Ceci en raison du respect
de la réglementation de la pharmacie vétérinaire.

¹ DGAL : Direction Générale de l'Alimentation

² ANMV : Agence Nationale du Médicament Vétérinaire